

BROUZET-LÈS-QUISSAC

Journal Municipal

Juin 2023

Le Brestalou

SECHERESSE



DEBROUSSAILLEMENT



EXTINCTION



MAIRIE / EGLISE



ASSOCIATIONS



15 JUILLET



21 & 22 JUILLET



20 AOÛT



Edito

Chères Brouzetaises et Chers Brouzetais,

Chers concitoyens,

En ce mois de juin, je suis heureux de vous retrouver à travers les pages de notre bulletin municipal pour vous informer des sujets importants. L'été est à nos portes, et c'est le moment idéal pour se rassembler et prendre des mesures responsables afin de préserver notre environnement et assurer la sécurité de tous.

Dans les pages suivantes, vous trouverez des articles traitant de l'obligation légale de débroussaillage. Il est essentiel que chacun d'entre nous participe à cette initiative pour réduire les risques d'incendie et préserver notre belle nature environnante.

Nous aborderons également la nécessité d'économiser l'eau, une ressource précieuse et fragile. Les réglementations en vigueur de la Préfecture et des conseils vous seront présentés pour adopter des gestes écoresponsables au quotidien.

Un autre sujet important concerne les gains réalisés grâce à l'extinction nocturne. Nous mettons en place des mesures visant à réduire la consommation énergétique et à protéger notre biodiversité locale. Les détails de ces initiatives seront développés dans les articles suivants.

La vigilance cambriolage sera également au cœur de nos préoccupations. Avec l'arrivée de la période estivale, il est crucial de rester attentifs et solidaires pour prévenir les éventuelles intrusions. Dans la nuit du 11 au 12 juin 2023, des cambrioleurs ont été mis en fuite. Dès lors que vous êtes témoins d'une tentative de cambriolage, en premier lieu appelez la gendarmerie et prévenez vos voisins.

Enfin, nous ne manquerons pas de partager avec vous les festivités estivales qui animeront notre commune. Des événements culturels, des spectacles en plein air vous attendent. C'est l'occasion idéale de se retrouver, de profiter de l'été et de renforcer les liens qui nous unissent.

Je vous souhaite une agréable lecture et une excellente période estivale à tous. N'oublions pas que nous sommes les acteurs de notre avenir commun.

Bon été,

Bonne lecture à tous

Laurent GAUBIAC
Maire de Brouzet-Lès-Quissac



Mairie de Brouzet-Lès-Quissac
Place de l'Eglise 30260 BROUZET-lès-QUISSAC
Site Internet : <http://www.brouzet-les-quissac.info/>
Téléphone : 04.66.77.30.28
Courriel : mairie@brouzet-les-quissac.info
Heures d'accueil: consulter le site internet de la mairie

Directeur de Publication: Laurent Gaubiac
Textes et articles: Commission Communication
Journal imprimé par: LA BA COM' Imprimerie Conqueyrac (30) - 04 66 77 94 93
Imprimé sur papier PEFC FSC



La sécheresse

Prélèvements d'eau et consommation

Les prélèvements correspondent à l'eau douce extraite des eaux souterraines et des eaux de surface, pour les besoins des activités humaines.

En France, on estime qu'environ 33,5 milliards de m³ sont prélevés en moyenne chaque année, dont 80% dans les eaux de surface, pour satisfaire les principaux usages, que ce soit pour la production d'eau potable, l'industrie, l'agriculture et l'alimentation des canaux de navigation.

La répartition des prélèvements d'eau par usages est la suivante:

- 51% pour le refroidissement des centrales électriques;
- 16% pour les canaux de navigation;
- 16% pour la production d'eau potable;
- 9% pour l'agriculture;
- 8% pour les autres activités dont l'industrie.

À noter que le volume d'eau douce prélevée pour satisfaire les principaux usages de l'eau représente environ 15% de la pluie efficace

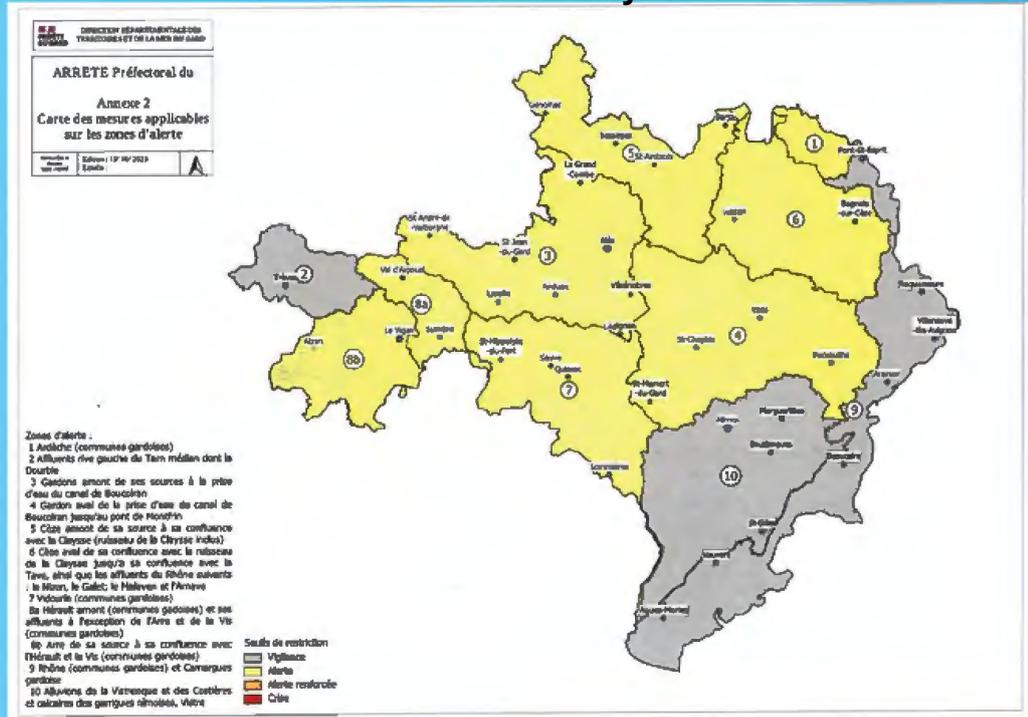
LES GESTES POUR ÉCONOMISER L'EAU.

21% de la consommation d'eau en France relève de la production d'eau potable.

En période de sécheresse, que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, chacun d'entre nous doit, plus que jamais, maîtriser sa consommation d'eau quotidienne avec des gestes simples:

privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie...

ARRETE SECHERESSE DU 13 JUIN 2023



Les bons gestes éco POUR CONSOMMER MOINS D'EAU



Je m'équipe, je bricole, je m'organise

- 1 Chasser les petites fuites. Saviez-vous qu'une fuite au goutte à goutte représente jusqu'à 4 litres d'eau gaspillée par heure?
- 2 Installer un mousseur au robinet ou une chasse à double débit permet de réduire sa consommation de 12 litres à 6 litres par minute.
- 3 Laver sa voiture en station de lavage permet l'économie de plus de 100 litres d'eau.
- 4 Ne pas vidanger sa piscine et la garder en eau l'hiver. La couvrir l'été pour limiter l'évaporation.

De la salle-de-bain à la cuisine

- 5 A la maison, prendre une douche plutôt qu'un bain permet d'économiser plus de 100 litres d'eau (douche : 60 à 80 litres bain 200 litres).
- 6 Couper le robinet pendant que l'on se savonne ou que l'on se lave les dents, c'est 20 litres d'eau économisés.
- 7 À la cuisine, utiliser en priorité le lave-vaisselle en mode « éco » qui consomme 12 litres contre 35 litres pour une vaisselle à la main.

Au jardin

- 8 Installer un récupérateur d'eau de pluie pour mon arrosage.
- 9 Planter des végétaux adaptés à sa région et moins gourmands en eau.
- 10 Arroser le soir pour limiter l'évaporation.
- 11 Pailler ses plantations permet de diviser par deux son arrosage.
- 12 Installer un goutte à goutte.



PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

	Arrosages			Nettoyages			Remplissages / Vidanges		
	 Pelouses, massifs, fleurs, plantations en contenant et jardins potagers	 Espaces verts, arbres et arbustes	 Golfs et terrains de sport enherbés	 Toitures, façades, terrasses	 Voitures	 Voiries	 Piscines privées	 Piscines ouvertes au public	 Plans d'eau
Alerte 1	 Interdit entre 8h et 20h	 Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	 Interdit entre 8h et 20h (tenir un registre consommation pour le golf)	 Interdit sauf avec matériel HP ⁶	 Interdit sauf stations économes ⁵ (HP ⁶ / recyclage)	 Autorisé uniquement avec auto-laveuse ou HP ⁶	 Interdit pour plus de 1m ³ sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1 ^{ères} restrictions	 Pas de restrictions particulières	 Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
Alerte renforcée 2	 Interdit sauf arroser potagers entre 20h et 8h	 Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	 Interdit sauf green et d'obais et stades autorisés entre 20h et 8h (1 fois / semaine pour les stades) (Cf. affichette ⁴)	 Interdit sauf autorisation (Cf. affichette ⁴)	 Interdit sauf stations économes ⁵ (HP ⁶ / recyclage)	 Interdit sauf impératif sanitaire (Cf. affichette ⁴)	 Interdit pour plus de 1m ³ sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1 ^{ères} restrictions	 Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	 Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
Crise 3	 Interdit sauf potagers entre 20h et 8h avec de l'eau de pluie	 Interdit	 Interdit sauf pour les greens et seulement entre 20h et 8h	 Interdit sauf autorisation (Cf. affichette ⁴)	 Interdit sauf impératif sanitaire	 Interdit sauf impératif sanitaire (Cf. affichette ⁴)	 Interdit	 Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	 Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau



Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.



Le plan d'économie d'eau est selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales et artisanales.



L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en vigueur).



Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage / réserve d'eau de pluie). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.



Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à 1500€. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT (ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).

- 1. Alerte (niveau 1)** Elle est déclarée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions.
- 2. Alerte renforcée (niveau 2)** Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints.
- 3. Crise (niveau 3)** Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail...). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.
- 4. Affichette** Délivrée par la DDT (25), cette affichette fait mention des jours et horaires de consommation d'eau.
- 5. Station économe** Système équipé d'un dispositif de recyclage de l'eau validé par la DDT.
- 6. HP** Haute pression

Les Obligations de Débroussaillage

Êtes-vous concerné par les obligations légales de débroussaillage ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE BÂTIMENTS :



situés dans un territoire
aux risques d'incendies



situés à moins de 200 m de forêts,
maquis, garrigues, landes...



VOUS DEVEZ DÉBROUSSAILLER LES ABORDS DE VOS BÂTIMENTS, DANS UNE ZONE DE 50 À 100 MÈTRES*



*vous pouvez être amené à intervenir sur le terrain de vos voisins. Ils ont l'obligation de vous y autoriser l'accès, et en cas de refus, les opérations de débroussaillage seront à leur charge.

Pour savoir si vous êtes concerné,
renseignez-vous auprès de votre mairie,
votre préfecture ou sur feux-foret.gouv.fr

FRANCE
NATION
VERTE
Agir - Mobiliser - Accélérer

AYONS
LES BONS
RÉFLEXES



L'éclairage public – une économie, pas seulement des bouts de chandelles

Comme vous l'avez peut-être remarqué, notre éclairage public est passé en mode « basse consommation ». En effet, le 7 décembre 2021, des horloges astronomiques ont été installées et depuis, l'éclairage de nos rues s'éteint à 23h00 et se rallume à 5h00, chaque nuit.

Avec pour objectif de limiter l'impact environnemental sur la biodiversité, limiter la pollution lumineuse – certains disent que nous avons rallumé les étoiles – et faire des économies d'énergie, nous avons mis en place l'extinction nocturne.

Sur l'année 2022, cette extinction nocturne a eu pour conséquence de diviser la consommation électrique par 2. Ainsi, en plus du bénéfice pour l'environnement, nous avons réalisé une économie de plus de 1 300 €.

Cette économie a permis de limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur le budget 2022 et dégager des budgets pour éventuellement financer de futurs travaux d'amélioration, et notamment une rénovation des luminaires. Cette action permettrait d'aller encore plus loin dans les économies grâce à la technologie LED et ainsi diminuer de plus de 75% la consommation électrique par rapport aux technologies traditionnelles.

Pour preuve de son efficacité, la mise en place de cette mesure sur notre commune a été reproduite dans les communes avoisinantes dans les mois qui ont suivi, confortant la légitimité de notre action dans l'intérêt collectif.



Recensement citoyen: le mois des 16 ans

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT

JDC

JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

Renseignements à la mairie

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français.

Cette démarche est obligatoire.

Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de

de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

Cette obligation cesse à partir de votre 25ème anniversaire.

Pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès le 18ème anniversaire et pouvoir alors voter.....

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

Des oliviers à l'église



Depuis quelques jours, à l'entrée de l'église, deux jeunes oliviers ont pris leur place. Un peu d'ombre, d'ornement afin d'embellir cette belle place.



Etude énergie renouvelable

Des études sont en cours afin de définir la pertinence d'installations de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Autoconsommation, revente, groupement...? Les résultats vous seront rapportés dès leurs finalisations

La restauration de la façade de la mairie

En parallèle avec l'église, la façade de la mairie a été restaurée.

L'entreprise a réalisé des travaux propres, rapides et soignées afin d'embellir notre mairie et notre ancienne école et lui redonner son cachet d'origine



Retouches (Ourlets, Accros, Rideaux ...)
Transformations & Customisation

Delphine BOYER

06 71 00 86 70

325 Rue des Horts de Bourquet
30260 Brouzet-lès-Quissac

mesaiguillespourvous@gmail.com

mes.aiguilles.pour.vous

Mes aiguilles pour vous

Siret 920 206 257 00015

PANTALONS

Ourlets simples 12 €
Ourlets main 15 €
Retouches autres
selon travail à faire

ROBES JUPES

Ourlet simple 12 €
Ourlet avec doublure 15 €
Ourlet main 15 €
Ourlet main avec doublure 18 €
Retouches autres
selon travail à faire

T-SHIRTS

Ourlet 15 €
Retouches cotés ou manches
selon travail à faire

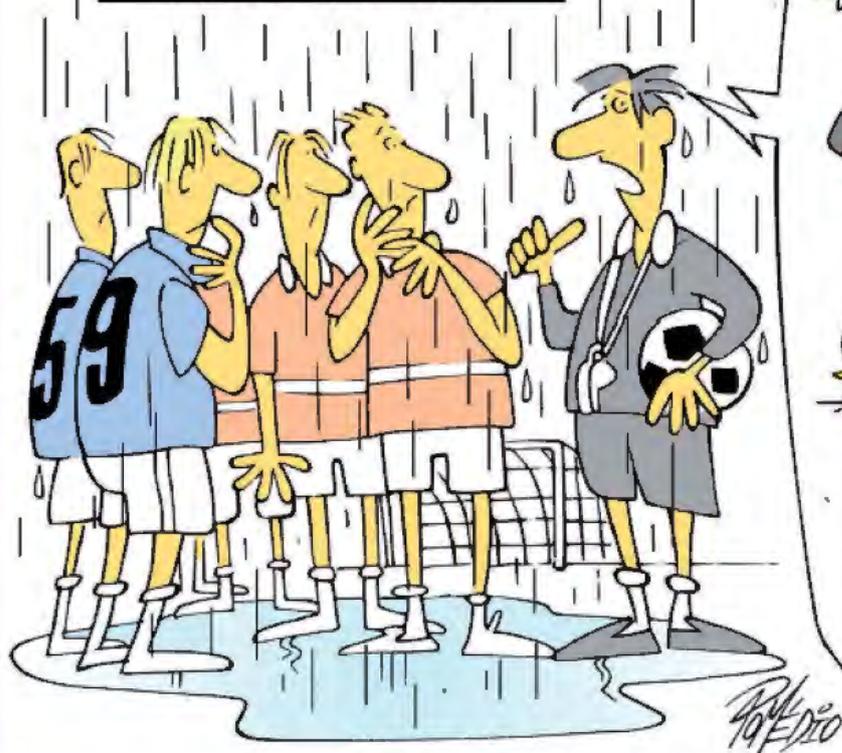
RIDEAUX

Ourlet simple 12 €
Ourlet travaillé 15 €
Autres modifications
selon travail à faire

mes aiguilles
SUR DEVIS
Transformations et customisation vêtements
Créations d'après vos vêtements, coussins, ...
Pose œillets, pressions, ...
Petites créations

REBUS

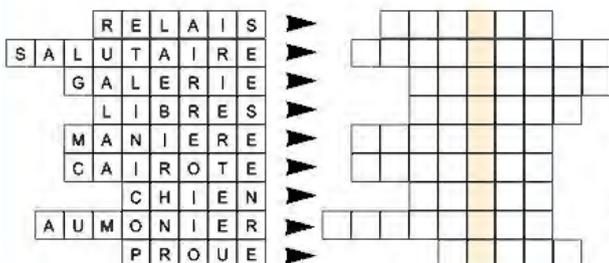
HUMOUR



SOLUTION : HAIE, SCIE, ON, TERRE, MINIE, HAIE, LA, PART, TEE, EAU, BABYFOOT, DENT, LES, VESTE, I, R (ET SI ON TERMINAIT LA PARTIE AU BABYFOOT DANS LES VESTIAIRES)

Anagrammes

REPORTÉZ DANS LA GRILLE DE DROITE DES NOMS DE PAYS FORMÉS À PARTIR DES ANAGRAMMES DE LA GRILLE DE GAUCHE, ET PARVENEZ À FORMER LE NOM D'UN DIZIÈME PAYS DANS LA COLONNE INDICUÉE.



Solution



ANAGRAMMES



35	+	16	+	14	
	+	11	-	12	-
10	-	17	+	5	

REJOIGNEZ LA LIGNE D'ARRIVÉE EN PARCOURANT TOUTES LES CASES DE LA GRILLE. VOUS NE POUVEZ VOUS DÉPLACER QUE VERTICALEMENT OU HORIZONTALEMENT SANS REPASSER DEUX FOIS PAR LA MÊME CASE. SCORE À RÉALISER : 30*



Franc succès pour la 2ème balade artistique de Brouzet-Vous !

L'édition 2022 avait déjà rempli le contrat d'amener l'art sous toutes ses formes sous les fenêtres des habitants, mais sans surprise 2023 a fait encore plus fort.

Le dimanche 9 avril dernier, l'équipe de l'association Brouzet-Vous ! organisait donc au sein du village une déambulation permettant de découvrir une vingtaine d'artistes du territoire. Peintures, photographies, dessins, mosaïques, couture, upcycling, cyanotypes, animations IA et 3D, il y en a eu pour tous les goûts de 10h à 16h sous un soleil éclatant.



Mais pour prolonger encore plus le plaisir, l'événement a continué en soirée avec pour la première fois un duo de conteurs, un artiste de jonglage lumineux et enfin un concert rock.

Tout ça sous les yeux d'un artiste muraliste qui a réussi l'exploit marathonien de peindre un renard géant pour égayer l'espace de jeux des enfants du village.

Les visiteurs ont également pu profiter d'une gardiane de toro préparée par l'association le midi et de la présence d'un food truck le soir.

Comme l'année précédente, on peut penser qu'au moins 300 personnes des alentours sont venues profiter de cette journée artistique gratuite plaçant définitivement Brouzet-les-Quissac sur la carte des villages qui comptent aujourd'hui dans le paysage culturel local.



Le 4ème Troc de graines de Brouzet devient Fête du Printemps



Après 3 premières éditions réussies mais modestes, l'Association Brouzet-Vous ! avait décidé de mettre les petits plats dans les grands et de faire grandir l'un de ses événements phare.

Avec un appui toujours plus fort de la ferme agroforestière de Bagne-Loup, l'événement s'est peu à peu mué en véritable fête du printemps. Au programme, l'inévitable troc de graines (gratuit!) mais aussi la présence de nombreux exposants (lactofermentation, bar à jus, ouvrages sur les plantes...), et d'animations (fanfare de

Montpellier, balade de découverte des plantes sauvages, spectacle pour enfants...).

Le repas du midi, une assiette paysanne, était préparé par l'équipe de l'association à base de produits locaux et de saison des maraîchers, bouchers, éleveurs, vigneron et brasseurs du coin.

Le public très nombreux venu des villages alentours n'a pu que succomber face à tant de convivialité sous un soleil de plomb bien salubre en ce dimanche 12 mars.

Le Printemps était bel et bien présent ce jour-là à Brouzet !



Festivités...

L'été s'ra chaud, l'été s'ra chaud sous le soleil de Brouzet et l'apéro...
De grands événements pour cet été, alors venez en profiter.

Nous espérons que vous viendrez nombreux à ces divers événements qui incitent les différentes associations du village à continuer dans cette dynamique qui donne vie à notre commune.

- **Samedi 15 juillet 2023** : « Concert de l'été » organisé par la Municipalité avec le Groupe LADYBIRD'Z.
- **Vendredi 21 et Samedi 22 juillet 2023** : Fête du Village & Fête votive organisées par le Comité des Fêtes.
- **Dimanche 20 août** : Cinéma en plein-air sur la place de la mairie, Indinia Jones vous attend.
- * **Samedi 9 décembre** : « Noël de la mairie » organisé par le conseil municipal. Spectacle pour les petits et les grands au foyer avec le Père Noël qui viendra nous rendre visite.

Alors à vos agendas et
passez un excellent été.



FETE VOTIVE FETE VOTIVE BROUZET LES QUISSAC SAMEDI 22 JUILLET

10H00 DÉJEUNER À LA MANADE LA LAUZE
(OFFERT PAR LE RESTAURANT LE BISTROLI)

11H00 ABRIVADO LONGUE DES PRÉS À LA PLACE DU VILLAGE

12H00 APÉRITIF MUSICAL AVEC DJ JORIS S.

14H30 CONCOURS DE BOULES BDE + LES MISES
(OFFERT PAR BA COM IMPRIMERIE)

18H00 BANDIDO DANS LE VILLAGE

19H00 APÉRITIF MUSICAL AVEC DJ JORIS S.

21H00 ENCIERRÒ DANS LES RUES DU VILLAGE

22H00 SOIRÉE MUSICALE AVEC DJ JORIS S.

BÉTAIL FOURNI PAR LA MANADE LA LAUZE

LE CDF & LA MANADE LA LAUZE NE RÉPONDENT PAS DES ACCIDENTS
LE CDF SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER OU D'ANNULER LE PROGRAMME.



VENDREDI 21 JUILLET REPAS & SOIREE



sur la Place de la Mairie

Organisé par Le Comité des Fêtes

Menu

18€

à partir de 19h
Apéritif

à partir de 21h
Salade Italienne
Macaronade
Tiramisu au Café



Réservation
avant le 15 juillet
06 25 04 52 71
06 03 60 48 32

Menu enfant: Nuggets frites, Glace **10€**

FOUGASSET

le 16 juillet
Toute la Journée



PIÉ —
MONT
CÈVE
- NOL

COMMUNAUTÉ
DE
COMMUNES



FESTIVAL DE CANNES
HORS COMPÉTITION
SÉLECTION OFFICIELLE 2023

dimanche 20 Août

A la tombée
de la nuit
Place de la
Mairie

5€ la
séance

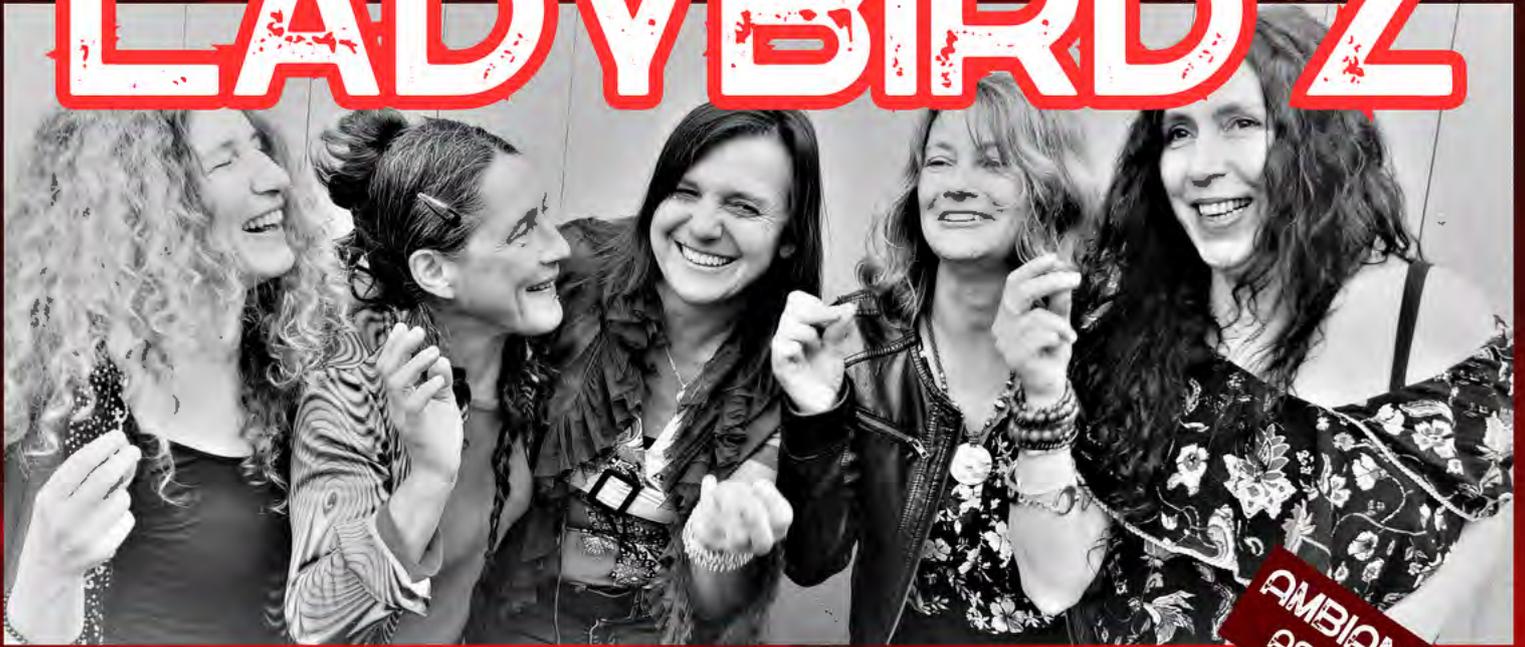
INDIANA
JONES
et la
CADRAN DE LA DESTINÉE

BROUZET-LÈS-QUISSAC

CONCERT

RHYTHM & BLUES
SOUL - FUNK

LADYBIRD'Z



15
JUILLET | 19H00 | PLACE AIR
2023 | DE JEU

BUVETTE & RESTAURATION ASSUREES
PAR LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE
Concert OFFERT par la Municipalité